

Samir AMIN

QUEL AVENIR POUR LES NATIONS UNIES ?

Il est bon aujourd'hui de dire que l'ONU a fait faillite et qu'il appartient désormais au G7/8, et même à l'OTAN d'assurer la « sécurité » de l'ordre international, voire la « démocratisation » ! En contrepoint je montrerai dans ce qui suit que l'ONU est victime d'un véritable complot qui ne vise à rien moins que l'assassiner. Pour faire cette démonstration, il est nécessaire de replacer à la fois l'ONU – dans son passé comme dans sa crise actuelle – et les options politiques stratégiques faites par les pouvoirs dirigeants dans leur perspective réelle, à partir de l'analyse des défis du XXI^e siècle ;

I. Conflit et coïncidence marché/Etat dans leurs premières expressions

- L'espace qui définit l'aire de reproduction d'une société est toujours multidimensionnel : il est celui de sa gestion politique, de sa vie économique, de l'expression de son identité culturelle. La consistance d'une société dépend donc du degré de coïncidence de ces espaces divers – politiques, économiques, culturels. Cette coïncidence opère parfois à l'échelle d'une aire géographique relativement importante ou au contraire est émiettée, n'étant plus alors effective qu'à l'échelle de micro sociétés – villageoises par exemple.

La coïncidence en question n'exclut pas la possibilité d'émergence de contradictions et de conflits entre les logiques propres particulières aux différentes instances de la réalité sociale considérée (politiques, économiques, culturelles). Au contraire c'est bien le déploiement de ces contradictions qui rend compte de la dynamique de l'histoire et des transformations sociales.

Par ailleurs la coïncidence en question est toujours relative, au sens que les sociétés définies sur sa base ne se déploient que fort rarement dans une autarcie absolue ou presque, mais s'inscrivent généralement dans des « systèmes de sociétés ». Les aires de la chrétienté, de l'Islam, de l'hindouisme ou du confucianisme par exemple définissent des dimensions culturelles (religieuses et philosophiques) communes à des ensembles de sociétés. On peut repérer de la même manière des aires d'échanges marchands qui relient de nombreuses sociétés entre elles, de ce fait plus ou moins interdépendantes. Dans le capitalisme moderne cette aire est constituée par la Planète entière donnant à l'instance économique de la reproduction sociale sa qualité « d'économie-monde ». Mais dans les époques antérieures on identifie tout également des espaces d'échanges marchands vastes, comme ceux désignés par les « routes de la soie » par exemple.

La nébuleuse constituée par les sociétés humaines interdépendantes présente, dans certaines zones dont elle est composée, des condensations fortes, donnant alors aux sociétés situées dans ces aires une consistance évidente qui les identifie. On peut parler alors pour les sociétés en question de coïncidence « marché » (un raccourci discutable pour désigner l'économie) / Etat (aire de gestion du pouvoir politique) / société (se reconnaissant dans une identité culturelle).

- Le capitalisme a triomphé d'abord dans une région particulière de l'Ancien monde – un petit quart nord ouest de l'Europe. Non certes qu'il n'ait eu d'antécédents ailleurs. Mais

c'est là qu'il va prendre sa forme historique « définitive » s'imposant (ou tentant de le faire) ailleurs.

Or la région en question était caractérisée par un degré élevé d'émiettement à la fois des conditions de sa reproduction économique (largement réduites à celles de l'auto subsistance du fief) et de celles de sa gestion politique (également largement réduite aux pouvoirs du seigneur local). Les espaces plus vastes dans lesquels s'inscrivaient les unités féodales constitutives de base demeuraient de faible densité : la « chrétienté » commune ne s'accompagnait ni d'un pouvoir politique réel de sa tête (la Papauté) ni de celle de l'Empereur (du Saint Empire) ou des Rois ; les échanges marchands demeuraient limités dans leurs effets (et d'ailleurs dans ces échanges ceux « à longue distance » - les « routes de la Soie » - prédominaient par comparaison avec les échanges marchands locaux). J'ai précisément qualifié pour cette raison cette forme (« féodale ») des sociétés de la famille « tributaire » des époques en question de forme « périphérique » par opposition aux formes centrales caractérisées par une coïncidence économie/pouvoir opérant sur des aires considérablement plus conséquentes. La coagulation précoce des formes capitalistes nouvelles dans ces périphéries du monde tributaire m'est apparue de ce fait ne pas avoir été de pur hasard (ref. S. Amin).

- Dans un premier temps, celui de cette coagulation nouvelle, l'intensification des échanges marchands se déploie dans ce que j'appelle le chaos des origines du capitalisme. La coïncidence des espaces de la gestion politique et de la reproduction économique est brisée. Aux pouvoirs anciens des féodaux et à ceux – limités – des corporations de métiers se juxtaposent des réseaux de commerce qui les transgressent. La carte de l'Europe de cette transition du Moyen Age aux temps modernes prend l'allure d'un puzzle de principautés, seigneuries, ville libres, les unes et les autres de plus en plus dépendantes de réseaux de marchands qui échappent à leurs pouvoirs. Un modèle qui fait contraste avec celui des mondes tributaires centraux caractérisés par la soumission de l'économie marchande aux pouvoirs (cf. S. Amin, l'exemple du système mamelouk du monde islamique tardif), handicap majeur à l'éclosion de formes capitalistes achevées.

Le chaos sera surmonté et la coïncidence « marché/Etat » (économie et politique) reconstruite par l'émergence de l'Etat-nation moderne. Les Provinces Unies, mais surtout l'Angleterre et la France, qui inventent la Monarchie absolue d'Ancien Régime, en préparent le terrain qui se déploiera dans toute sa plénitude au XIXe siècle, produisant le « modèle » par excellence de l'organisation du monde moderne.

Ce modèle est entré dans une phase de décomposition finale, excluant tout retour en arrière, comme on le verra plus loin. Retour au chaos, dans des conditions qui définissent un défi nouveau : celui d'aller au-delà du capitalisme, désormais obsolète.

- La constitution de l'ONU se situe précisément dans cette longue phase caractérisée par la coïncidence « marché/Etat » (gestion de l'économie/gestion de la politique). Elle en est le couronnement tardif. La philosophie de ce système monde repose en effet sur deux principes : la souveraineté absolue des Etats (considérés par nature « Etats-nations »), le polycentrisme. Ils constitueront le fondement de la charte des Nations Unies. Nous ferons plus loin le bilan (positif, loin d'être négatif comme on le dit trop souvent et trop vite aujourd'hui) de ce système monde, sans pour autant en ignorer les limites et les contradictions grandissantes qui ont conduit à sa crise contemporaine.

Le traité de Westphalie (1648) inaugure la mise en place de ce système sur cette double reconnaissance de la souveraineté des Etats et du polycentrisme. Le système n'est alors que spécifique à l'espace de l'ancien monde du Catholicisme, dont l'unité est brisée par l'explosion de la Réforme. Il va se généraliser à l'Europe par le traité de Vienne (1815) et connaîtra sa première universalisation partielle avec la création de la SDN (1920). Je dis bien universalisation partielle puisque la SDN ne remet pas en question les statuts coloniaux qui excluent l'Asie et l'Afrique. La SDN reste l'organisation d'un système monde réduit à ses centres (l'Europe et le Japon) amputés des Etats-Unis (qui s'en éloigne après en avoir été le promoteur principal), flanqués des périphéries de l'Amérique latine « indépendante ». L'ONU est constituée dès le départ dans une perspective universaliste authentique, qui deviendra rapidement réalité avec l'indépendance reconquise des pays d'Asie et du monde arabe, puis d'Afrique.

On ne s'étonnera pas, de ce fait, que l'apogée des Nations Unies se situe précisément dans ce moment, finalement relativement bref, qui, du début des années 1960 à 1975-1980, coïncide avec ce qu'on a appelé les « décennies du développement » sur lesquelles je reviendrai.

Les remises en question et la crise qui suivent ne sont pas celles de l'ONU, mais du système monde dans lequel l'organisation avait été inscrite. Car, comme on le verra, la discordance entre les différentes instances de la gestion mondiale (singulièrement entre ses dimensions économiques – le « marché » en termes vulgarisés – et ses dimensions politiques) réapparaît, faisant suite aux deux ou trois siècles précédents de coïncidence, fut-elle limitée aux régions centrales du système. Mais la discordance n'est plus d'une nature analogue à celle qui caractérisait le chaos des origines. Le chaos nouveau est celui d'un système désormais obsolète (j'ose dire « sénile », cf. S. Amin, *Le capitalisme sénile*). Son dépassement ne peut être obtenu par le rétablissement des formes antérieures de la coïncidence. Il impose la remise à plat de toutes les données du défi, à leurs échelles locales (« nationales ») mais à celles du système monde (et des sous systèmes régionaux éventuels).

De même que la solution de ces problèmes aux niveaux locaux (« nationaux ») ne peut être trouvée par un « retour » aux pratiques institutionnalisées par le capitalisme de l'étape antérieure, de même la crise de l'ONU (l'une des dimensions majeures de la crise du système de la gestion mondialisée, celle qui nous occupe ici) ne peut être surmontée par le maintien des fonctions qui ont fait la gloire et le succès de l'organisation dans l'après seconde guerre mondiale.

II. Bilan de l'action des Nations Unies (1945-1980)

- La seconde guerre mondiale s'est soldée par une double victoire, celle de la démocratie sur le fascisme, celle des peuples d'Asie et d'Afrique sur le colonialisme. La création de l'ONU s'inscrivait donc dans cette atmosphère.

Cette double victoire a commandé les formes économiques, sociales et politiques de la gestion des systèmes tant à leurs niveaux nationaux qu'à celui de l'organisation internationale. Elle a fondé les trois « compromis historiques sociaux » fondamentaux de l'époque : le *Welfare State* en Occident, compromis travail/capital que rendait possible l'accession des classes ouvrières victorieuses des fascismes à une dignité inconnue dans les étapes antérieures du capitalisme, *le socialisme réellement existant* et ce que j'ai appelé les *populismes nationaux* dans les pays d'Asie et d'Afrique libérés (cf. S. Amin, ...).

Elle a simultanément ouvert la voie à une gestion politique négociée des rapports internationaux, promouvant par là même le rôle des Nations Unies. Il est de bon ton aujourd'hui de dire que la bipolarité de la « guerre froide » et les pouvoirs de veto (des cinq, mais singulièrement des deux super puissances) auraient « paralysé » l'ONU. Loin de là et tout au contraire la bipolarité renforcée par le veto ont donné aux pays de la périphérie du système (l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine) une marge de manœuvre qu'ils ont perdu depuis. Pour un temps les centres impérialistes ont été contraints de « s'ajuster » aux exigences du respect de la souveraineté des peuples en question et d'accepter (ou de faire avec) leurs projets de développement national et social.

On saisira l'importance de ce changement positif dès lors qu'on aura compris que l'expansion capitaliste mondialisée a toujours été au cours de toutes ses étapes de déploiement depuis l'origine (les siècles du mercantilisme 1500-1800), impérialiste par nature. C'est-à-dire que sa logique interne immanente – et dominante – a généré une polarisation de la puissance et de la richesse à l'échelle planétaire sans commune mesure avec tout ce qu'on avait connu au cours des millénaires antérieurs de l'histoire. Cette tendance dominante permanente du capitalisme réellement existant (que le discours du « libéralisme » ignore délibérément pour lui substituer une véritable mythologie que les acrobates de l'économie vulgaire tentent de faire prendre pour la réalité) était sinon remise en question d'une manière radicale, tout au moins tempérée durant la période que j'ai qualifiée de « Bandung » (1955-1975). L'essor – et la gloire – des Nations Unies coïncident avec cette période, pas par hasard.

- Il n'est pas difficile de dresser le bilan – positif – de l'époque : les taux de « croissance » de l'économie les plus élevés de tous les temps modernes, des progrès sociaux gigantesques, tant dans les centres du système et dans les pays du socialisme réellement existant que dans la grande majorité de ceux de la périphérie libérée, l'épanouissement d'identités nationales modernes et nouvelles fières. Pas plus qu'il n'est difficile d'en identifier les limites et les contradictions sur lesquelles je reviendrai.

Les Nations Unies ont accompagné ces bouleversements et en ont facilité les réalisations. Le double principe de la souveraineté nationale et du polycentrisme en constituait le moyen efficace. Au plan politique il a interdit les interventions brutales qui avaient été la pratique courante des impérialismes d'hier et le sont à nouveau depuis que l'OTAN s'est investie de la responsabilité de faire régner son ordre sur la Planète. Au plan de la gestion économique il a imposé le principe de la négociation, les Etats nationaux demeurant libres – sur leur territoire – d'organiser leurs systèmes de production et de répartition des richesses comme ils l'entendent. Sans doute les « pessimistes » observeront que les négociations en question (entre autre par exemple au sein de la CNUCED) ont rarement abouti à plus qu'à des déclarations sans effet réel. Il reste que les Etats demeuraient souverains – au plan interne – et que de ce fait ils avaient un pouvoir de négociation réel, dont ils ont fait l'usage que leurs classes dirigeantes souhaitaient faire.

- Mais il n'est pas davantage difficile d'identifier les limites de ce système.

En premier lieu on observera que le système ne faisait aucune référence à la démocratie, autre que purement verbale. Aujourd'hui les peuples sont devenus plus exigeants en la matière – bien qu'à des degrés divers – qu'ils ne l'étaient à l'époque du Welfare State, du socialisme réellement existant ou des populismes nationaux. Je considère certainement cette évolution comme positive, même si les exigences démocratiques en question demeurent l'objet de manipulations parfois faciles de la part des puissances impérialistes. Dans l'esprit de l'époque

la souveraineté absolue était celle des Etats, considérés comme représentants exclusifs de leurs peuples. A l'époque également le déni de démocratie était souvent justifié par les classes dirigeantes locales au nom des exigences de la « construction nationale ».

Avec le retournement de la conjoncture, la croissance économique ralentie a mis un terme aux retombées dont bénéficiaient de larges couches de la population (plus particulièrement les classes moyennes, mais également les classes populaires dans la mesure où fonctionnait l'ascension sociale des jeunes générations). Du coup le discours « national » perdait la légitimité qui lui permettait de faire l'impasse sur les droits démocratiques, voire les droits de l'homme élémentaires.

En second lieu on observera que les concepts même du développement économique et social reposaient sur les postulats du paradigme de l'époque, fondé sur la coïncidence marché/Etat, ou plus largement gestion de l'économie/exercice du pouvoir politique. La conception du développement économique par elle-même s'inscrivait dans une logique d'expansion capitaliste caractérisée par le « rattrapage », qui supposait à son tour la « neutralité des technologies » et la reproduction des modes d'organisation hiérarchisés produits par l'histoire du capitalisme. Que ce modèle ait impliqué toujours au moins un rôle actif de l'Etat régulateur, se substituant parfois à la classe capitaliste absente (ou compradorisée), qu'il ait revêtu ici et là – à des degrés divers – des dimensions sociales, ne lui confère pas la qualité de socialiste qui lui a été souvent octroyée, trop hâtivement (et c'est pourquoi j'ai préféré le qualifier de national populiste).

Par ailleurs ce mode de développement s'inscrivait dans la mondialisation capitaliste de l'époque. Mais il fondait cette inscription dans une négociation de ses conditions. Les « décennies du développement » qui ont fait la gloire des Nations Unies à cette époque soutenaient activement le déploiement de ces stratégies.

Il va de soi néanmoins que, précisément pour cette raison – parce qu'ils s'inscrivaient dans une perspective finalement capitaliste tant par la logique des rapports sociaux internes propres aux nations concernées que par celle de l'expansion mondialisée – les projets de développement de l'époque devaient trouver rapidement leurs limites. L'accumulation des contradictions que leur déploiement impliquait devait conduire à l'érosion de leur efficacité et préparer ainsi les conditions de l'offensive impérialiste et du retournement de la conjoncture.

- Par son action politique de protection du respect des souverainetés nationales et de soutien au polycentrique les Nations Unies ont contribué positivement à permettre le déploiement de ces expériences. Et les régimes politiques qui en ont assumé la responsabilité, bien que non démocratiques (ou fort peu, au mieux), n'ont pas été dans l'ensemble aussi « odieux » qu'on le dit souvent aujourd'hui. Modernisateurs, ouverts à la laïcisation, promouvant l'ascension sociale des femmes (avec nuances ...), ces autocraties étaient souvent proches de formes du « despotisme éclairé ». Les régimes les plus odieux qu'ont ait connu à l'époque étaient pour l'essentiel mis en place ou soutenus par l'adversaire impérialiste qui n'a pas hésité à le faire quand il le pouvait : Mobutu au Zaïre, Suharto en Indonésie, les dictatures d'Amérique du Sud en sont là pour en témoigner. L'histoire ultérieure – avec le soutien aux Talibans en Afghanistan (la dictature obscurantiste a succédé ici à celle du despotisme éclairé, trop vite qualifié de « communiste ») – témoigne du recul qui a fait suite à l'érosion des populismes nationaux.

- Les critiques adressées aujourd'hui à l'action des Nations Unies à l'époque ne tiennent généralement pas compte de l'ensemble de la réalité du moment. Ces critiques restent alors superficielles, mettant par exemple l'accent sur la « médiocrité » des « bureaucraties onusiennes ». Une comparaison sereine entre les appareils de l'ONU et ceux d'autres systèmes institutionnels nationaux ou plurinationaux (comme l'appareil européen par exemple) inviterait à des conclusions plus nuancées.

Plus sérieusement il est légitime, avec le recul du temps, de mettre l'accent sur les illusions portées par les succès du développement de l'époque. Mais ce qui ne l'est sûrement pas, c'est l'instrumentalisation de cet « échec » par les néo-libéraux. Car ce que ceux-ci ont imposé par la suite est de la nature d'une illusion encore plus dévastatrice : que le déploiement du capitalisme dérégulé assurerait un développement « meilleur ». Illusion associée à une rhétorique dogmatique démentie par toute l'histoire du capitalisme réellement existant (le développement, même au sens limité du rattrapage dans le système, s'est toujours imposé, quand il s'est imposé, par des stratégies acceptant le conflit avec les logiques dominantes de l'expansion du capital dominant mondialisé), cruellement démentie par les évolutions des deux dernières décennies, caractérisées par la stagnation (le développement passé à la trappe, auquel on substitue le discours de la charité inefficace – la « lutte contre la pauvreté ») et par la plus scandaleuse aggravation des injustices sociales.

On ne s'étonnera guère que dans ces conditions la démocratisation et la paix sont, comme le développement, passés à la trappe, en dépit de la rhétorique sonore des représentants des pouvoirs dominants. Le débat qui devrait s'imposer, en réponse au chaos libéral, concerne la démocratisation nécessaire dans ses rapports avec le progrès social. On lui substitue une série de discours creux destinés à évacuer les vrais problèmes : le discours sur la « bonne gouvernance » (accompagné de développements insipides concernant la « lutte contre la corruption » !), substitué à l'analyse de la réalité des pouvoirs, la promotion des communautarismes sous le prétexte fallacieux de respect du droit à la différence, le bric à brac dit « post moderniste », le discours sur les prétendus conflits de civilisation (qu'on substitue au vrai débat concernant le conflit des cultures politiques sur lequel je reviendrai). On reconnaît aisément la marque de fabrique d'origine de ces discours : le ministère de la propagande des Etats-Unis. On sait comment ces discours sont relayés par la Banque Mondiale (le ministère de la propagande du G 7 comme je qualifie l'institution), imposés aux Nations Unies (qui, doit-on avouer, y résistent peu). Quant à la paix promise, elle prend la forme de la guerre permanente (dite contre le « terrorisme » !), des agressions répétées de Washington et de ses alliés (les guerres « préventives ») et de guerres civiles produites par la désintégration des Etats et des sociétés soumis aux traitements du libéralisme !

- Les Nations Unies ont été investies d'une tâche nouvelle dans l'histoire, d'une importance suprême : assurer la paix, condamner le recours à la guerre (et l'empêcher autant que faire se peut).

L'esprit de la Charte des Nations Unies commande une vision *polycentrique* de la mondialisation. On comprend par là l'organisation de formes de la mondialisation fondées sur le *principe de la négociation*, seule garantie du respect authentique de la diversité considérée dans toutes ses dimensions : culturelles et linguistiques certes mais également dans celles qui sont le produit historique des inégalités du développement économique. Le polycentrisme respecte tous les Etats, toutes les nations, « grandes » ou « petites », accepte que chacun d'eux constitue d'une certaine manière un centre pour lui-même, et que partant l'interdépendance que la mondialisation implique doit savoir faire avec les exigences légitimes des visions

« autocentrées » de tous les partenaires. La mondialisation est alors « négociée » et sinon parfaitement égale, tout au moins conçue pour réduire les inégalités et non favoriser leur approfondissement. Concilier ces différences de faits d'une part, les exigences universelles de paix, démocratie et développement solidaire d'autre part, tel est le défi.

De surcroît dans cette perspective d'affirmation du polycentrisme la Charte des Nations est allée fort loin, jusqu'à condamner le principe même de la guerre qui n'est acceptée qu'en cas de légitime défense, l'agresseur devant, lui, être condamné sans hésitation. Les seules interventions militaires légitimes sont celles ordonnées par l'ONU et conduites sous son commandement opérationnel et politique. Encore doivent-elles être mesurées et provisoires.

Le bilan de la mise en œuvre de ces principes par l'ONU jusqu'à la guerre du Golfe (1991) est plutôt positif. Les Nations Unies ont donné leur légitimité aux guerres de libération contre les colonialismes (britannique, hollandais, français, belge, portugais) et, de ce fait, soutenu positivement la construction polycentrique. Par comparaison avec ce qui est advenu par la suite, la période comptait peu de « guerres civiles » ; et si, comme cela est toujours le cas dans l'histoire, certaines puissances ont cherché à en tirer bénéfice et jeté de l'huile sur le feu, le système des Nations Unies ne favorisait pas leurs manœuvres (comme on l'a vu dans le cas de la guerre du Biafra). Sans doute les Nations Unies ont-elles pu être parfois manipulées (ce fut le cas dans la guerre de Corée), ou neutralisées (dans la guerre américaine du Viet Nam ou l'invasion soviétique de l'Afghanistan). Dans la question palestinienne, les Nations Unies ont certes légitimé la création d'Israël dans des modalités fort discutables (autorisant les sionistes à ne pas appliquer le plan de partage) mais par la suite elles ont tenté de mettre un frein aux ambitions expansionnistes de Tel Aviv : condamné l'agression tripartite de 1956, et par leur résolution 242 condamné l'occupation des territoires palestiniens depuis 1967.

Les responsabilités que j'exerçais à l'époque dans les années 1960 et 1970 m'ont amené à assister fréquemment aux Assemblées Générales des Nations Unies, tenues chaque année en Septembre, à New York. C'était chaque fois un grand événement, suivi par des personnalités politiques du monde entier de première grandeur. C'est dire que même si les positions exprimées par les uns et les autres ne permettaient pas toujours d'aboutir à des compromis positifs, celles-ci devaient être prises en compte par tous.

L'ONU n'est donc pas morte de mort naturelle ; elle a été assassinée en 1990-1991 par la décision des Etats-Unis, soutenus par leurs alliés de la triade, mettant un terme à ses responsabilités dans la gestion du polycentrisme et la garantie de la paix. L'ONU a été assassinée par la décision de Washington de mettre en œuvre son projet – étendre la doctrine Monroe à toute la Planète.

Ce projet, que je qualifierai sans hésitation de démentiel même, et de criminel par ce qu'il implique, n'est pas né dans la tête du Président Bush junior. Il est le projet que la classe dirigeante des Etats Unis nourrit depuis 1945.

Le projet a toujours donné un rôle décisif à sa dimension militaire. Il a été conçu après Potsdam, fondé sur le monopole nucléaire. Très rapidement les Etats Unis ont mis en place une stratégie militaire globale, partagé la Planète en régions et affecté la responsabilité du contrôle de chacune d'elles à un « US Military Command ». Je renvoie à ce que j'ai écrit sur ce sujet avant même l'effondrement de l'URSS, et sur la position prioritaire occupée par le Moyen Orient dans cette vision stratégique globale. L'objectif n'était pas seulement « d'encercler l'URSS » (et la Chine), mais tout également de disposer des moyens faisant de

Washington le maître en dernier ressort de toutes les régions de la planète. Autrement dit d'étendre à toute la Planète la doctrine Monroe, qui effectivement donne aux Etats Unis le « droit » exclusif de gérer l'ensemble du Nouveau Monde conformément à ce qu'ils définissent comme leurs « intérêts nationaux ».

Le projet implique que la « souveraineté des intérêts nationaux des Etats Unis » soit placé au dessus de tous les autres principes encadrant les comportements politiques considérés comme des moyens « légitimes » ; il développe une méfiance systématique à l'égard de tout droit supranational. Certainement les impérialismes du passé ne s'étaient pas comporté différemment et ceux qui cherchent à atténuer les responsabilités – et les comportements criminels – de l'establishment des Etats Unis dans le moment actuel, et leur trouver des « excuses » reprennent ce même argument – celui d'antécédents historiques indiscutables.

Mais c'est précisément ce qu'on aurait voulu voir changer dans l'histoire et qui était amorcé depuis 1945. C'est parce que le conflit des impérialismes et le mépris du droit international par les puissances fascistes avaient produit les horreurs de la seconde guerre mondiale que l'ONU a été fondée sur un principe nouveau proclamant le caractère illégitime de la guerre. Les Etats Unis, dira-t-on, non seulement ont fait leur ce principe, mais de surcroît en ont été largement les initiateurs précoces. Au lendemain de la première guerre mondiale Wilson préconisait de refonder la politique internationale précisément sur des principes autres que ceux qui, depuis le traité de Westphalie (1648) ont donné à la souveraineté des Etats monarchiques puis des Nations plus ou moins démocratiques ce caractère absolu remis en cause par le désastre auquel il a conduit la civilisation moderne. Peu importe que les vicissitudes de la politique intérieure des Etats Unis aient remis à plus tard la mise en œuvre de ces principes. F. Roosevelt, et même son successeur H. Truman, ont bien joué un rôle décisif dans le concept nouveau de multilatéralisme et la condamnation de la guerre qui l'accompagne, qui est à la base de la Charte des Nations Unies.

Cette belle initiative – soutenue par les peuples du monde entier à l'époque – qui représente effectivement un saut qualitatif et ouvre la voie au progrès de la civilisation, n'a néanmoins jamais emporté la conviction des classes dirigeantes des Etats Unis. Les autorités de Washington se sont toujours senties mal à l'aise dans le concert de l'ONU et aujourd'hui proclament brutalement ce qu'elles étaient contraintes de cacher jusqu'ici : qu'elles n'acceptent pas le concept même d'un droit international supérieur à ce qu'elles considèrent être les exigences de la défense de leurs « intérêts nationaux ». Je ne crois pas qu'il soit acceptable de trouver des excuses à ce retour à la vision que les Nazis avaient développée en leur temps en exigeant la destruction de la SDN. Le plaidoyer en faveur du droit, développé avec talent et élégance par Villepin au Conseil de Sécurité, n'est pas, dans ce sens, un « regard nostalgique sur le passé » mais au contraire un rappel de ce que l'avenir doit être. Ce sont les Etats Unis qui, à l'occasion, ont défendu un passé qu'on avait proclamé définitivement dépassé.

Les Etats-Unis ne sont pas seuls responsables de la dérive. L'Europe y a largement participé en jetant de l'huile sur le feu en Yougoslavie (par la reconnaissance hâtive de l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie), puis en se ralliant aux positions prises par les Etats-Unis concernant le « terrorisme » et la conduite de la guerre d'Afghanistan. Il reste à savoir si, à partir de la guerre d'Irak, l'Europe amorcera une révision de ses positions. En tout cas le retour au principe du polycentrisme et à la restauration du rôle des Nations Unies ne sera pas à l'ordre de jour tant que l'Europe acceptera la substitution de l'OTAN (!) à l'ONU comme moyen de gestion de la mondialisation.

III. Le défi nouveau et le conflit « marché/société »

Le chaos contemporain n'est pas l'analogie de celui qui a présidé à l'éclosion du capitalisme. Aussi les réponses au défi contemporain ne peuvent-elles être semblables à celles qui ont été données par la construction dans le passé de la coïncidence « marché/État ».

Cette construction avait bien constitué en son temps une avancée sociale réelle qui accompagnait le déploiement du mode capitaliste supérieur. Aujourd'hui le capitalisme a épuisé son rôle historique progressiste et ne peut plus offrir que sa dérive barbare. Le défi impose de penser un « au-delà du capitalisme », et partant de centrer l'analyse sur le conflit entre l'économie (le « marché » c'est-à-dire le capitalisme) et la société. Ce conflit concerne toutes les dimensions de la réalité, tant nationale que mondiale. On ne peut donc pas faire des propositions concernant le rôle qu'on souhaiterait voir assigné aux Nations Unies sans avoir au préalable clarifié la nature du défi auquel l'humanité est confrontée.

Pour le faire, il nous faudra nécessairement passer par le détour de l'examen de deux ensembles de questions concernant : (i) la nature du chaos libéral et des illusions développées à son endroit ; (ii) ce que j'appelle le conflit des cultures politiques face à ce chaos.

Ce détour est indispensable faute de quoi les propositions concernant l'ONU, que je développerai dans la section finale qui suit, perdraient leur sens.

Le chaos et les illusions « libérales »

M'étant déjà exprimé sur ces questions avec quelque détail concernant certains de leurs aspects je serai bref.

- Nous sommes confrontés aujourd'hui à un seul projet d'avenir, mis en œuvre par les moyens systématiques de la violence (y compris militaire) des puissances dominantes, elles mêmes au service des segments dominants du capital mondialisé.

Ce projet – qui est le seul projet possible du « capitalisme réellement existant » parvenu au stade actuel de son développement naturel, conforme à sa logique immanente propre – n'a rien à voir avec celui que le discours « libéral » décrit dans les termes du règne du marché (« concurrentiel et transparent »), de la démocratie promue par la substitution de la « société civile » à l'État (« bureaucratique », voire « autocratique »), garant de la paix (à condition seulement que soit mis un terme aux pratiques des « terrorismes » sauvages ...). Ce discours est creux.

Ce projet est celui des segments dominants du capital mondialisé (les « transnationales » de la triade impérialiste). J'ai qualifié l'avenir qu'il envisage pour la majorité de l'humanité « d'apartheid à l'échelle mondiale ». La guerre permanente contre les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine est donc, de ce fait, inscrite comme une nécessité incontournable de son succès éventuel. Dans cette perspective évidemment les Nations Unies n'ont plus aucun rôle propre à jouer : ou bien elles accepteront de devenir l'un des instruments dociles de ceux qui conduisent la guerre permanente contre le « Sud », ou bien elles doivent disparaître.

La seule question qui se pose ici est celle de savoir qui dirigera le camp de la barbarie et au profit de qui ?

La réponse à cette question est déjà donnée dans les faits : les Etats-Unis se sont propulsés à cette place, par leur décision unilatérale. J'ai proposé ailleurs une analyse des conjonctures qui ont présidé à cette option, en plaçant l'accent à la fois sur les éléments de puissance qui sont à son origine (la capacité militaire destructive gigantesque des Etats-Unis) et sur sa vulnérabilité militaire (capacité militaire combattante limitée) et économique (déficit qui faute d'être financé « spontanément » par le monde entier, devra être ponctionné sous la forme d'un véritable tribut). Pour toutes ces raisons ce choix n'est pas seulement celui de l'extrême droite américaine rassemblée derrière Bush Jr., il est aussi celui de ses concurrents démocrates. Ceux-ci seraient de surcroît mieux disposés à en reformuler les méthodes de mise en œuvre, et à faire quelques concessions (jusqu'à quel point ?) pour y associer leurs alliés de la triade (toujours toute fois subalternisés).

L'alternative dans ce cadre, demeure sans grand intérêt pour les peuples du reste du monde. Le « sharing » - « partage » des responsabilités et des bénéfices – n'efface pas le caractère barbare de l'avenir qu'il dessine, qui reste bel et bien l'apartheid à l'échelle mondiale.

Le projet de l'impérialisme réellement existant n'ouvre la voie au progrès social et à celui de la démocratie, ni aux peuples victimes (70 % de l'humanité) ni même aux travailleurs de la triade, comme la mise en œuvre des politiques libérales au cours des vingt dernières années l'a abondamment illustré. Il reste que son succès – peu probable – permettrait de « faire des concessions aux consommateurs » de la triade, si nécessaire. A titre d'exemple imaginons la pénurie de pétrole. Le contrôle militaire et le pillage des régions productives (le Moyen Orient en premier lieu) permettraient de réserver la consommation de cette source incontournable d'énergie aux seuls pays de la triade, annihilant les possibilités de développement de la Chine en particulier et du Sud en général.

Le projet a-t-il quelque chance, malgré tout, de poursuivre son déploiement sous la bannière du « libéralisme économique authentique » ? Dans l'état actuel des choses on ne peut ignorer qu'une bonne partie de l'opinion, singulièrement en Europe, croit à la possibilité d'une telle alternative. Sont encore plus nombreux les milieux dirigeants du Sud qui acceptent de se battre sur son terrain, jugé seul « réaliste ». L'adhésion de la Chine à l'OMC, les positions prises par les pays du tiers monde à Cancun (Septembre 2003) que j'ai analysées ailleurs, en témoignent. L'histoire se chargera de dissiper ces illusions, assez tôt ou trop tard ?

Face à la réalité du projet du capitalisme – impérialisme réellement existant il n'y a qu'une seule véritable alternative : elle implique de penser « au-delà du capitalisme ». Et c'est alors dans cette perspective longue qu'il faudra concevoir les étapes de la transformation souhaitée, tant aux plans nationaux qu'à celui de l'organisation d'une mondialisation négociée. Les Nations Unies retrouvent, dans cette perspective, un rôle important.

Le conflit entre les cultures politiques du passé/présent et celles de l'avenir/présent

L'appareil de propagande de Washington a mis à l'ordre du jour un conflit prétendu entre les « civilisations » (en fait les religions) qui serait devenu incontournable et commanderait de ce fait, l'avenir. Par des moyens systématiques mis en œuvre – promotion des communautarismes sous prétexte de respect des différences, offensive contre la laïcité (« ringarde »), éloge des obscurantismes religieux placés par le post modernisme sur pied d'égalité avec toute autre « idéologie », promotion systématique d'ethnocraties nauséabondes (en ex Yougoslavie et ailleurs), voire manipulations cyniques (soutien par la CIA de groupes

terroristes mobilisés contre les adversaires, en Afghanistan, en Tchétchénie, en Algérie (entre autres), guerre mensongère déclarée au prétendu « terrorisme » (quand il ne sert pas les intérêts de Washington) – les Etats-Unis sont parvenus à donner un visage réel à ce conflit. Celui-ci fait part intégrante de la dérive barbare du capitalisme, et en aucune manière ne fait obstacle au déploiement de son projet.

La dérive annihile les valeurs fondamentales de l'universalisme, et, en cela, illustre la sénilité du mode capitaliste. Car celui-ci, dans les phases antérieures de son développement avait été universaliste, quand bien même cet universalisme était demeuré tronqué, du fait de la dimension impérialiste immanente à la mondialisation capitaliste. En contrepoint de cette culture politique du capitalisme dont le passé est toujours présent (cette culture occupe toujours des positions dominantes dans les sociétés contemporaines), la culture politique de l'alternative (le socialisme) est tout également universaliste et de surcroît capable potentiellement de dépasser l'universalisme tronqué du capitalisme. Cette culture de l'avenir n'est pas seulement celle d'une utopie créatrice « théorique » ; elle est déjà présente dans la conscience réelle des peuples d'aujourd'hui.

Le véritable conflit idéologique/culturel du XXI^e siècle n'est donc pas le « choc des civilisations » à la Huntington, mais le conflit qui oppose la culture politique du capitalisme, dérivant dans la direction de la barbarie, et celle du socialisme.

La culture politique du capitalisme avait défini des droits, et développé un concept de la loi et de la démocratie qui lui est propre. Il est utile, pour en préciser les contours, de soumettre à l'analyse le mode de pensée encore dominant dans la société des Etats-Unis, parce que cette culture se présente ici dans sa forme la moins « contaminée » par celle de ses victimes et adversaires. A l'origine les seuls « droits » reconnus sont ceux des individus (même la reconnaissance de la personnalité des « corporations » n'est venue que tardivement), en fait des hommes « blancs » (à l'exclusion des femmes, des esclaves auxquels on peut assimiler les peuples colonisés). De ce fait le « contrat » entre individus prévaut sur la loi réduisant à la marge le rôle législatif de l'Etat. Un « contrat » banal aux Etats-Unis peut faire 200 pages là où ailleurs, en Europe où prévaut la loi, deux pages suffisent.

Ces concepts fondamentaux accompagnent une culture politique fondée sur la séparation rigoureuse entre le domaine de la vie économique (gérée par la propriété privée et la liberté des propriétaires, ignorant les dimensions sociales qui lui sont attachées, et par là même dévalorisant la valeur « égalité ») et celui de la vie politique. Celle-ci, étriquée, est alors réduite à la seule pratique de la « démocratie représentative », c'est-à-dire à la formule « pluripartisme et élections ». Elle exclut toute forme de démocratie plus avancée, participative par définition.

Le concept de « société civile » dans son acception américaine, couronne l'édifice. Celle-ci est alors réduite à une nébuleuse d'organisations non gouvernementales « apolitiques », supposées être – surtout lorsqu'elles sont fondées sur des bases « communautaires » religieuses, para religieuses, ethniques ou de voisinage, ce qu'elles sont le plus souvent – tout comme le secteur privé commercial, « plus proches du public » (conçu lui-même comme constitué de consommateurs plutôt que de citoyens) et de ce fait plus efficaces pour la gestion des biens collectifs (éducation et santé en particulier). Que ces procédures approfondissent les inégalités gêne d'autant moins que l'aspiration à l'égalité n'est pas considérée comme une valeur éthique importante.

Les cultures politiques de la France et de l'Europe continentale, depuis la révolution française, bien que s'inscrivant dans un cadre parfaitement capitaliste, sont passablement différentes.

Ici, dès l'origine, les valeurs liberté et égalité étant placées sur pied d'égalité, cela impose une gestion sociale de leur conflit. L'Etat est alors appelé à réguler le déploiement du capitalisme en fonction des objectifs de celle-ci. Cette approche d'emblée différente ouvre la possibilité – si les luttes sociales l'imposent – de l'amorce d'une démocratie participative qui, par sa nature même, accuse le conflit avec les logiques de l'accumulation du capital, puisque la « majorité » des citoyens peuvent alors s'opposer à la minorité des « propriétaires » seuls reconnus comme citoyens actifs réels par les logiques exclusives du capitalisme. L'approche ouvre alors la voie à la reconnaissance de droits sociaux positifs, ignorés par principe dans le modèle américain. Car ces droits impliquent comme on le sait l'intervention active du législateur et de l'exécutif d'Etat, par opposition aux seules libertés politiques et civiques qui exigent seulement que l'Etat s'abstienne d'en entraver l'usage. Le concept de services publics assumant la gestion des services collectifs (éducation, santé) en vue d'assurer l'égalité maximale, prend alors une place majeure dans la gestion sociale. Que cette formule soit en fait plus efficace que celle mise en œuvre aux Etats-Unis la preuve en est fournie par la comparaison des dépenses de santé (7 % du PIB en Europe contre 14 % aux Etats-Unis) et des résultats qui leur sont associés (bien meilleurs en Europe). Dans ces conditions également un concept de société civile différent est ici possible, qui donne toute leur importance aux organisations populaires de défense des droits sociaux (comme les syndicats et aux organisations citoyennes politisées.

La culture politique décrite ici ouvre la voie au dépassement des limites que la logique de l'expansion capitaliste impose. L'avenir socialiste est déjà là, en puissance potentielle, dans ce présent encore capitaliste.

Le conflit entre la culture du passé/présent et celle du présent/avenir est désormais ouvert par l'offensive prise par Washington pour imposer à la Planète entière sa vision pourtant étriquée et rétrograde. Objectif d'autant plus arrogant que la Common Law anglaise dont est constituée son infrastructure juridique est une forme primitive de la loi, largement dépassée ailleurs, en Europe et dans de nombreux pays du Sud. Il n'empêche que l'objectif est affiché : la loi des Etats-Unis doit être acceptée comme substitut au droit international. L'ambition de Moscou d'imposer une vision du socialisme réduite à l'imitation du modèle soviétique est ici largement dépassée.

Il suffit, pour prendre la mesure des reculs enregistrés dans cette bataille contemporaine, d'examiner les termes du langage de la politique et des médias dominants contemporains. Termes disparus : Etat, politique, pouvoir, classes et luttes de classes, changement social, alternatives et révolutions, idéologies. A leur place les termes insipides de gouvernance, communautés, partenaires sociaux, pauvreté, consensus, alternance.

La tentative des pays de l'OCDE d'imposer un droit des affaires « universel » prévalant non seulement sur les droits nationaux particuliers à ce domaine mais sur tous les autres droits locaux, sociaux et politiques (le projet dit AMI) s'inscrit dans cette offensive. Elle ressemble à une tentative d'imposer l'option du « sharing », réservé aux partenaires de la triade impérialiste. De ce fait elle ne constitue pas un obstacle véritable au déploiement agressif du projet de Washington.

Le ralliement de l'ensemble des partenaires de la triade à cette vision rétrograde du droit et de la démocratie n'est guère mystérieux. Il s'explique par la volonté commune à tous les

segments du capital impérialiste dominant d'ouvrir des espaces nouveaux à l'expansion de ses profits. Calcul à court terme certes, mais, à défaut de résistances sociales capables de lui imposer de s'ajuster à leurs exigences, le capital ne raisonne jamais autrement.

Dans la perspective de cette régression de la démocratie les Nations Unies n'ont plus de fonctions particulières à remplir. L'ONU perd alors son rôle essentiel, qui est d'une part de soutenir la démocratisation par l'intégration des droits sociaux à l'ensemble des droits des individus et des peuples et d'autre part de promouvoir un droit international authentique, produit de la négociation des compromis d'étapes indispensables au progrès de l'humanité.

Le conflit entre le « marché » (le capitalisme brutal national et mondialisé) et la société (dans ses dimensions locales et mondialisée) trouve ici sa pleine expression.

Le conflit « marché » (capitalisme)/société

Le système capitaliste dans lequel nous vivons est entré dans une phase de transformations réelles profondes dont on ne peut ignorer la portée à long terme et dont la révolution scientifique et technologique constitue le soubassement. Dans l'analyse que j'ai proposé de ces transformations je place l'accent sur la nouveauté qualitative de cette révolution, par comparaison aux précédentes et parvient à la conclusion que la mise en œuvre du potentiel créateur de cette révolution exige le dépassement des rapports sociaux propres au capitalisme (c'est-à-dire de la domination du capital et de son appropriation privative) et la construction d'une « économie cognitive » pour reprendre les termes proposés par Carlo Vercellone. Mon analyse, comme celle de Vercellone, appelle l'attention sur le caractère obsolète de ce fait du capitalisme.

Mais le capitalisme est toujours en place. Il s'emploie alors à « digérer » cette révolution, à la soumettre aux exigences de sa reproduction. Les analyses économistes conventionnelles de « l'économie de la croissance » (par opposition à l'économie cognitive) se situent dans ce cadre stratégique, que les discours « post modernistes » tentent de légitimer.

Cette contradiction nouvelle – entre la portée potentielle libératrice du développement des capacités productives et le maintien par tous les moyens des rapports de la domination sociale capitaliste – donne au conflit entre les logiques de l'expansion capitaliste et l'affirmation des intérêts sociaux une ampleur sans précédent. Les stratégies mises en œuvre par le capital dominant se révèlent, dans ces conditions, d'une ampleur destructive (barbare) gigantesque tant dans leurs effets locaux (aux plans « nationaux ») que dans leurs dimensions mondialisées.

Le système des pouvoirs dominants s'emploie alors à fuir la discussion en lui substituant de faux débats. On place alors l'accent sur des phénomènes conjoncturels produits par la gestion capitaliste de la crise (la « financiarisation » en constitue un bel exemple) qu'on présente comme des transformations structurelles « irréversibles ». Mais surtout, on tente d'enfermer le débat dans le choix alternatif biaisé « marché » ou « Etat » ; on rejette l'option en faveur de l'Etat (et derrière lui de la nation) qu'on qualifie à la fois de « ringarde » (la mondialisation abolit les nations !) et d'impuissante (l'échec du socialisme a démontré l'inefficacité de l'Etat), ne laissant plus que l'option de la soumission intégrale aux exigences dites du marché, en fait du capital oligopolistique dominant de la triade impérialiste.

Il s'agit là d'un discours idéologique sans valeur scientifique. Le capitalisme n'a jamais été réductible, et ne le sera jamais, à sa seule dimension « économique ». Il n'existe pas sans organisation politique du pouvoir – l'Etat. Dans sa dimension mondiale le capitalisme réellement existant a toujours été synonyme de « marchés plus canons ». La mondialisation qu'il tente de gérer à son profit exclusif exigeait alors en principe l'organisation d'un pouvoir politique mondialisé légitime. Mais les conditions n'existent pas qui permettraient de construire un tel Etat (a fortiori bénéficiant d'une légitimité démocratique !). Précisément parce que les nations existent. Cela signifie qu'il y a, au-delà des intérêts des segments du capital dominant des oligopoles impérialistes, ce qu'on peut appeler des « intérêts nationaux » dont le contenu précis est défini par les compromis historiques sociaux propres à chaque nation, capables d'assurer la stabilité de leur reproduction sociale et politique (dans ou hors de pratiques plus ou moins démocratiques). D'autant que, produits de l'histoire du déploiement capitaliste inégal par nature, ces nations sont loin de bénéficier de puissances économiques et politiques comparables.

Le choix alternatif véritable est donc : accepter que la socialisation, à tous les niveaux, du national au mondial, soit opérée par les seules vertus du « marché », ou au contraire construire (sur le long terme et par étapes) les formes nécessaires de la socialisation par la démocratie (au sens riche et plein du terme). Car les peuples aspirent simultanément au progrès social, à la démocratisation de la gestion de leur vie, au respect de leurs identités nationales. Et le capitalisme est de moins en moins capable de permettre l'épanouissement effectif de ces aspirations, dans les nations et à l'échelle mondiale.

La gestion capitaliste de cette crise exige donc bel et bien l'intervention d'une force politique capable d'imposer ses exigences barbares. A défaut d'Etat mondial impossible, l'Etat nord américain se chargera de cette responsabilité comme il prétend vouloir et pouvoir le faire. L'Europe elle-même, parce qu'elle ne constitue pas « une nation – un Etat », mais seulement des nations et des Etats associés, ne dispose pas des moyens permettant de contester le leadership nord américain de la triade impérialiste. Le « sharing » n'irait guère plus loin que de substituer l'OTAN (sous la direction de Washington) à l'armée des Etats-Unis ; et cela ne change pas beaucoup les choses pour le reste du monde. Dans la mise en œuvre de cette gestion les Etats-Unis (ou à la rigueur la triade acceptant leur leadership) sont appelés à agir en dehors de toute référence au droit, international entre autre, à se conduire en « Etat voyou ».

Le « libéralisme mondialisé » par lequel on désigne la gestion de la crise n'a pas d'avenir. Ou bien les sociétés de la planète entière accepteront leur soumission aux exigences dites du marché. L'avenir qui se dessinerait alors serait celui d'un monde certainement différent de celui que nous avons connu jusqu'ici, mais pire, infiniment plus barbare (et dans cette perspective l'ONU n'aurait plus de sens). Ou bien – et cela me paraît non seulement souhaitable, mais davantage probable – elles finiront par imposer, à travers une longue transition, la construction de systèmes sociaux locaux et d'un système mondial intégrant progressivement la soumission du « marché » (et plus largement de l'économie, au-delà de cette forme particulière de sa gestion) aux exigences de la socialisation par la démocratie. L'ONU aurait dans cette perspective un rôle important à remplir.

Lorsque je dis que ce sont là les deux seules alternatives, j'entends que l'idée d'une « troisième voie » définie dans les termes d'une gestion du marché aux échelles locales et mondiales qui serait « libérale » (éventuellement même teintée de correctifs sociaux) est parfaitement illusoire. Le capital dominant ne peut pas le permettre.

L'illusion que non seulement cela est possible, stabilisable mais encore que cela donnerait leurs chances aux individus et aux peuples qui sauraient jouer le jeu intelligemment, est pourtant encore très forte. L'opinion en Europe, enlisée dans les sables mouvants de son projet, semble y croire. La classe dirigeante chinoise, y croit tout également. Les uns et les autres mènent parfois même des combats – fussent-ils encore velléitaires – allant dans ce sens. Giovanni Arrighi et André Gunder Frank, dans leurs écrits récents, imaginent que la Chine pourra se hisser, dans ce cadre, au sommet de la hiérarchie mondiale. Je ne le crois pas. Par la mise en œuvre des « cinq monopoles » dont bénéficie la triade impérialiste (et la forme de la loi de la valeur mondialisée qui en exprime l'efficace) le capitalisme réellement existant interdit cette forme de « rattrapage ». Avec Lin Chun j'avance que la Chine ne peut se « développer » (au sens de sortir du statut de périphérie dans le capitalisme mondialisé) qu'en s'éloignant des stratégies qu'elle met en œuvre dans le moment actuel.

La mise en œuvre de l'alternative « socialisation par la démocratisation » comporte ses exigences urgentes. D'abord évidemment mettre en déroute le projet en cours et singulièrement celui du contrôle militaire de la Planète par les Etats-Unis et/ou l'OTAN. Ensuite entreprendre la reconstruction d'un « front du Sud » qui ne peut être un *remake* du Bandoung des années 1955-1975, reconstruire le projet européen enlisé sur des bases permettant le progrès de la socialisation par la démocratie, inventer en Chine un « socialisme de marché » authentique constituant l'étape première de la longue transition au socialisme tout court. Comme ce projet implique, aux niveaux nationaux, que, par leur convergence politisée et construite, les luttes sociales des victimes du système, parviennent à reconstruire l'unité du front des travailleurs, sans oublier les paysans (la moitié de l'humanité). Je renvoie sur ces questions à des développements que j'ai proposés ailleurs.

C'est dans ce cadre et dans cette perspective qu'on devrait alors identifier les fonctions que l'ONU devra remplir pour gérer la « mondialisation » alternative proposée et cohérente avec les exigences de la socialisation par la démocratie. On pourra alors envisager d'une manière concrète des propositions d'étapes permettant l'ouverture de la voie souhaitée.

IV. Propositions pour une renaissance de l'ONU

Les propositions qui suivent sont groupées dans quatre ensembles correspondant aux fonctions pour lesquelles on souhaite voir l'ONU assumer des responsabilités importantes.

Propositions concernant les fonctions politiques de l'ONU

- Rétablir l'ONU dans la pleine responsabilité majeure qui est la sienne – assurer la sécurité des peuples (et des Etats), garantir la paix, interdire l'agression sous quelque prétexte que ce soit (comme ceux invoqués – qui au demeurant se sont avérés mensongers – à l'occasion de la guerre d'Irak). Ce principe doit être à nouveau proclamé clairement.

Dans cet esprit il est nécessaire de **condamner** sans ambiguïté les déclarations du gouvernement des Etats-Unis, de l'OTAN et du G 7 par lesquelles les puissances concernées se sont donné des « responsabilités » qui ne sont pas les leurs.

Cette condamnation doit être complétée par l'élaboration de plans politiques de résolution des questions relatives à l'avenir des pays victimes des interventions illégitimes des puissances impérialistes (ex Yougoslavie, Afghanistan, Irak). Ces plans doivent prévoir explicitement le

retrait des forces militaires étrangères. En aucun cas il ne serait acceptable que l'ONU soit réintroduite « par la bande » pour légitimer les états de fait créés par les interventions condamnées. L'ONU ne doit être invitée ici qu'à « faciliter » le retrait des envahisseurs.

- Rétablir l'ONU dans cette fonction majeure peut impliquer d'évidence certaines réformes de son architecture institutionnelle.

Mais il importe ici d'être vigilants. Certaines « critiques » sont faites et des propositions hâtives en sont déduites qui s'inscrivent non pas dans la perspective du renforcement du rôle de l'ONU mais dans celle de sa domestication par la triade impérialiste.

D'autres, d'apparence « démocratiques et réalistes », risquent de ne pas valoir davantage. Je pense ici en particulier aux attaques dirigées contre le droit de veto : on peut imaginer sans peine que si la France n'en avait pas été l'un des bénéficiaires les Etats-Unis seraient parvenus à « légitimer » leur agression. Des réformes éventuelles du Conseil de Sécurité (son élargissement pour y inclure l'Inde et le Brésil, assurer une représentation plus forte des régions diverses du monde) doivent faire l'objet d'examen approfondis avant d'être proposées. Donner plus d'importance à l'Assemblée Générale et mieux en articuler les résolutions (ayant ou n'ayant pas force de loi selon des hypothèses à préciser) sur les actions requises du Conseil de Sécurité pourrait constituer l'axe de cette réflexion.

- Rétablir l'ONU dans cette fonction centrale n'implique pas le retour à l'affirmation de la souveraineté « absolue » des Etats, considérés comme seuls représentants de leurs peuples. On développera dans la section suivante des propositions qui visent à substituer la souveraineté des **peuples** à celles des seuls Etats, dans la perspective de la démocratisation des sociétés.

- Rétablir l'ONU dans ses fonctions doit permettre d'avancer effectivement dans la voie de la solution des crises majeures caractéristiques de notre époque et largement produites (ou facilitées) par les stratégies de « généralisation du chaos » mises en œuvre par certaines puissances, les Etats-Unis en premier.

Dans cet esprit doit être **imposé** :

(i) la mise en place d'une force d'interposition onusienne entre Israël (dans ses « frontières » de la ligne verte antérieure à 1967) et la Palestine.

(ii) la mise en place de forces onusiennes de pacification dans les régions de l'ex Yougoslavie occupée (Bosnie et Kosovo), comme dans les pays africains victimes de guerres dites « civiles ».

Ces opérations peuvent être conçues en rapport étroit avec les organisations régionales concernées éventuellement (l'Union Européenne, l'Europe au sens plus large, l'Union Africaine).

- L'ONU doit participer activement à l'élaboration d'un « plan de désarmement général ». Celui-ci ne saurait être réduit à la mise en œuvre du « traité de non prolifération », qui, dans ses modalités actuelles, renforce le monopole de la production des armes de destruction massive au bénéfice de ceux qui se sont avérés en être les usagers les plus fréquents ! Le désarmement doit commencer par celui des Puissances et être contrôlé par l'ONU se substituant au contrôle « bipolaire » naguère pratiqué par les deux superpuissances, aujourd'hui disparu.

Le désarmement général doit prévoir l'évacuation de toutes les bases militaires établies à l'extérieur des frontières nationales, et donc singulièrement celles par lesquelles les Etats-Unis entendent poursuivre la mise en œuvre de leur « contrôle militaire de la Planète ».

- L'ONU doit participer activement à la définition du cadre « d'interventions humanitaires » éventuelles, et de leurs modalités opérationnelles.

Le besoin de telles interventions n'est pas discutable étant entendu que malheureusement dans l'état actuel de développement des sociétés des plongées dans la sauvagerie (ethnocides, nettoyage « ethniques » ou « religieux », apartheid) sont possibles. Mais ces interventions ne peut être abandonnées aux Puissances impérialistes, facilitant par là même les manipulations, l'usage de « deux poids deux mesures » etc.

- L'ONU doit de la même manière porter la responsabilité collective principale dans la définition de ce que sont les actions « terroristes ». L'organisation doit également déterminer les conditions des actions visant à en éradiquer les pratiques et surveiller les modalités de mise en œuvre de ces actions. La conduite de la « guerre contre le terrorisme » ne saurait être confiée aux Puissances, aux Etats-Unis en particulier.

Propositions concernant les droits des peuples et l'élaboration du droit international

- Le principe qui guide nos propositions ici procède de l'observation faite plus haut que le concept de souveraineté des Etats doit être redéfini.

Que les opinions publiques générales considèrent aujourd'hui que tous les êtres humains sont responsables de ce qui se passe, non seulement à l'intérieur des frontières des Etats dont ils sont les citoyens, mais partout dans le monde, constitue – à mon avis – un progrès de la conscience universelle. Ce progrès remet en question le concept ancien (du traité de Westphalie à la Charte des Nations Unies) de souveraineté absolue et exclusive des Etats.

La contradiction entre cette souveraineté et les droits des peuples est réelle. Mais cette contradiction ne peut être résolue par l'abolition de l'un de ses termes : celui du droit des peuples (par le maintien du concept ancien de souveraineté) ou celui de la souveraineté (abolie au bénéfice en fait de l'intervention et des manipulations des puissances impérialistes).

Cette contradiction ne peut être dépassée que par le progrès réel de la démocratisation de toutes les sociétés. Il s'agit là d'un processus dont il faut admettre qu'il ne peut que suivre son rythme, celui du progrès de l'affirmation du besoin démocratique. L'organisation internationale doit intervenir ici pour soutenir ce progrès, en accélérer la traduction dans le changement réel de l'exercice des pouvoirs. L'ONU est le lieu par excellence où se débat doit être inlassablement poursuivi.

- Il existe déjà des chartes de droits, qui ont amorcé un progrès dans l'élargissement de leurs définitions. Aux premières chartes, limitées aux droits politiques et civiques entendus dans leur sens restreint, se sont ajoutées des Chartes de droits collectifs et sociaux. L'effort doit être inlassablement poursuivi, ces Chartes étant loin d'être suffisantes dans leur état actuel. Le droit des peuples au développement par exemple, qui a fait l'objet de réflexion approfondie de cercles « privés » (la fondation Lelio Basso par exemple) ou de groupements semi étatiques partiels (les Non Alignés par exemple), doit devenir partie intégrante des droits universels des individus et des peuples. Le droit de tous les paysans de la Planète (la moitié de

l'humanité) à l'accès à la terre et à des conditions humaines et viables de son exploitation, qui fait partie intégrante du droit au développement, n'a, jusqu'à présent pas encore connu même une amorce de reconnaissance.

C'est également dans ce cadre universel – celui représenté par les Nations Unies – que doivent être poursuivis les efforts de précision des droits dont la reconnaissance n'est jusqu'ici qu'embryonnaire, ou tout au moins loin d'être achevée. Les droits affirmant en principe et prévoyant en pratique l'égalité des hommes et des femmes appartiennent à cette famille. Ceux concernant les droits « collectifs » par lesquels s'expriment les « identités » - culturelles, linguistiques, religieuses entre autre – doivent également être l'objet de débats approfondis permettant leur définition et celle de leurs champs d'application. En aucun cas la reconnaissance de ces droits à la diversité ne doit permettre d'exiger « l'organisation communautaire » des sociétés (niant par là même le « droit à la ressemblance » et les droits de l'individu hors communauté). Autrement dit les droits en question ne sauraient remettre en question le principe de la laïcité.

Beaucoup de « réalistes » n'attribuent que peu d'importance aux chartes de droits qui ne valent que dans la mesure où les dispositions sont prises pour en assurer l'exécution effective. Ceux là sous estiment probablement l'importance du droit, qui peut devenir une arme effective utilisée pour en forcer le respect. On peut en soutenir l'action par la création d'un système de tribunaux universels sure lesquels on reviendra plus loin.

- L'ONU doit exercer une responsabilité particulière dans l'élaboration du droit international des affaires.

L'approfondissement des rapports économiques mondialisés de toutes natures rend plus que jamais nécessaire l'élaboration d'un droit international des affaires. Néanmoins ce domaine particulier du droit ne saurait prévaloir sur les droits fondamentaux de l'individu et des peuples et sur leurs formulations nationales. L'option faite dans ce domaine par le projet de l'AMI est donc inacceptable.

De surcroît la rédaction de ce droit ne saurait être confiée au seul partenaire représenté par le collectif des intérêts du capital dominant (le « Club des transnationales ») comme c'est le cas dans les projets de l'OMC. D'autant que le partenaire en question se fait législateur, juge et partie puisque seul maître de son projet de tribunal des affaires. On a rarement piétiné avec autant d'impertinence les principes élémentaires du droit et de la justice ! A défaut, accepter, comme cela devient le cas en fait, que les tribunaux des Etats-Unis (dont l'impartialité est plus que douteuse) et la loi de ce pays (particulièrement primitive) dominent la pratique en matière de régulation des affaires n'est pas moins inacceptable.

Le droit international des affaires doit être élaboré à travers un débat transparent associant toutes les parties intéressées, c'est-à-dire non seulement le monde des affaires, mais tout autant les travailleurs concernés (des entreprises en question comme des nations entières qui subissent les conséquences des législations mises en œuvre) et les Etats. Il n'y a pas d'autre enceinte que l'ONU (et le BIT qui en est une expression) pour conduire ce débat.

- L'ONU ne saurait être constituée du jour au lendemain en « Etat mondial », ni en « gouvernement mondial » et pas même en autorité supranationale dotée de pouvoirs trop larges dans des domaines variés.

Le reconnaître n'exclut pas qu'on s'engage dans la voie qui, à plus long terme, pourrait y conduire.

Les propositions avancées dans cette perspective doivent être l'objet de toute notre attention certes mais tout autant de la plus grande vigilance. On voit aujourd'hui fleurir des propositions qui prétendent associer la « société civile » (définie manière Washington comme décrite plus haut) à la vie de l'organisation et certaines de ces propositions voudraient donner à la représentation du « monde des affaires » une place majeure dans cette association ! Par contre le monde des travailleurs – la majorité des êtres humains face à la minorité des milliardaires – est toujours ignoré des défenseurs de cette « réforme » de l'ONU. Ceux-ci sont allés jusqu'à vouloir réduire les pouvoirs, pourtant anodins, du BIT. Hélas l'administration de cette organisation semble bien se faire complice de ce projet de régression sociale.

Les propositions concernant l'institution d'un « Parlement mondial », composé de représentants des Parlements nationaux (qui n'existent pas toujours et ne sont que rarement réellement représentatifs des peuples), ne sont pas nécessairement anodines ou irréalistes. Une évolution allant dans ce sens pourrait être amorcée, même si l'on sait que la démocratie qu'elle est censée soutenir ne saurait avancer à l'échelle universelle plus rapidement qu'elle ne le peut à celle des nations concernées.

Propositions concernant la gestion économique de la mondialisation

- La mondialisation dite « dérégulée » comme elle l'est dans le moment actuel est en fait une forme de mondialisation parmi d'autres, laquelle est régulée exclusivement et intégralement par le capital mondialisé dominant (les « transnationales ») et leurs débiteurs politiques (le G 7). A cette forme qui n'est ni « incontournable » et « sans alternative » ni même acceptable, il faudra substituer des formes institutionnalisées de la régulation à l'échelle mondiale, venant en soutien et complément éventuels aux formes de régulations nationales et régionales que les peuples finiront par imposer ici et là, acceptant même qu'il puisse y avoir contradiction et conflits entre ces différents niveaux de la gestion économique du monde moderne.

La tâche est donc compliquée et les progrès qu'on pourrait enregistrer à court terme, quand bien même l'ONU se mobiliserait sur ces terrains, resteront longtemps modestes. Mais ils doivent permettre d'amorcer des évolutions favorables aux peuples et à leurs travailleurs et ne sont donc pas à mépriser.

- Compte tenu de leurs effets dévastateurs gigantesques, les dettes internationales pourraient constituer une base de départ solide pour l'ouverture du débat sur les fonctions de l'ONU dans la gestion de l'économie mondiale.

Le discours dominant attribue la seule responsabilité de la dette aux pays emprunteurs dont les comportements auraient été injustifiables (corruption, facilité et irrationalité des décideurs politiques, nationalisme outrancier etc.). La réalité est toute autre. Une bonne partie des emprunts ont été en fait le résultat de politiques systématiques mises en œuvre par les prêteurs cherchant à placer un excédent de capitaux qui – du fait de la crise économique profonde des vingt dernières années – ne trouvaient pas de débouché dans l'investissement productif ni dans les pays riches ni dans ceux censés pouvoir recevoir leurs capitaux. Des débouchés alternatifs factices ont donc été fabriqués pour éviter la dévalorisation des capitaux excédentaires. L'explosion des mouvements de capitaux « spéculatifs » placés à très court

terme résulte de ces politiques, comme leur placement dans la « dette » du tiers monde et des pays de l'Est. La Banque mondiale en particulier, mais tout également beaucoup des grandes banques privées des Etats Unis, d'Europe et du Japon, comme les transnationales ont une part de responsabilité majeure dont on ne parle jamais. La « corruption » s'est greffée sur ces politiques, avec la double complicité des prêteurs (Banque Mondiale, Banques privées, transnationales) et de responsables des Etats concernés du Sud et de l'Est. Un audit systématique des « dettes » s'impose en priorité. Il démontrerait qu'une grande partie des dettes en question sont juridiquement illégitimes.

Le poids du service de la dette est rigoureusement insupportable non seulement pour les pays les plus pauvres du Sud, mais même pour ceux qui ne le sont pas. Doit-on rappeler ici que lorsque, aux lendemains de la première guerre mondiale, l'Allemagne fut condamnée à payer des réparations qui s'élevaient à 7 % de ses exportations, les économistes libéraux de l'époque concluaient que cette charge était insoutenable et que l'appareil productif de ce pays ne pourrait s'y « ajuster ». Aujourd'hui les économistes de la même école libérale n'hésitent pas à proposer « l'ajustement » des économies du tiers monde aux exigences du service d'une dette qui est cinq ou parfois dix fois plus lourde. En réalité donc le service de la dette est aujourd'hui une forme de pillage des richesses et du travail des peuples du Sud (et de l'Est). Une forme particulièrement juteuse puisqu'elle est parvenue à faire des pays les plus pauvres de la Planète des exportateurs de capitaux vers le Nord. Une forme particulièrement brutale qui libère les capitaux dominants des soucis et des aléas de la gestion d'entreprises et des forces de travail que celles-ci mettent en œuvre. Le service de la dette est dû, c'est tout. Il appartient aux Etats concernés (et non aux capitaux des « prêteurs ») de l'extraire du travail de leurs peuples. Le capitalisme dominant est libéré de toute responsabilité et souci.

Un « classement » des dettes s'impose. Celles-ci peuvent être rangées sous l'une des trois rubriques suivantes :

Les dettes indécentes et immorales :

Un bel exemple de celles-ci est fourni par les emprunts du gouvernement de l'apartheid de l'Afrique du Sud de l'époque, emprunts destinés à l'achat d'armes pour faire face à la révolte de son peuple africain.

Les dettes douteuses :

Il s'agit de ces emprunts qui ont été largement suggérés par les puissances financières du Nord (Banque mondiale incluse) et rendus possibles par des procédés de corruption dont les créanciers ont été les acteurs autant que les débiteurs. La plupart de ces emprunts n'ont pas été investis dans les projets qui en déguisaient l'octroi (et le fait était connu des prêteurs complices). Dans ces cas les dettes sont purement et simplement illégales aux yeux d'une justice quelconque digne de ce nom. Dans quelques cas les emprunts ont bien été investis, mais dans des projets absurdes imposés par les prêteurs (et notamment par la Banque mondiale). Ici aussi c'est le procès de la Banque qui mériterait d'être fait. Mais cette institution n'est pas « responsable » financièrement, s'étant placée elle même au dessus des lois et des discours du libéralisme sur les « risques » !

Enfin les dettes acceptables :

Lorsque les emprunts ont été effectivement utilisés aux fins auxquels ils étaient destinés la reconnaissance de la dette n'est pas discutable.

Non seulement les dettes indécentes et douteuses doivent être unilatéralement répudiées (après audit) mais encore les paiements opérés à leur titre doivent être remboursés par les « créanciers », après leur capitalisation aux taux d'intérêts qui furent ceux que les débiteurs ont dû supporter. On verrait alors que c'est le Nord qui, en fait, est largement débiteur de ses victimes du Sud.

La gestion de la dette proposée aux « Pays Pauvres Très Endettés » (PPTE) relève d'une toute autre logique. L'ensemble de la dette est considérée comme parfaitement « légitime » sans examen ni audit. La proposition, relève du seul principe – inacceptable – de la « charité ». Il s'agit « d'alléger » la charge pour les « peuples très pauvres », mais par la même occasion, de leur imposer des conditions draconiennes supplémentaires qui les placent définitivement dans une catégorie proche de celle de « colonies administrées directement par l'étranger ».

Mais au delà de l'audit proposé et de l'adoption des mesures qui permettraient d'apurer les comptes, il reste nécessaire de concevoir, pour qu'à l'avenir des situations analogues ne se reproduisent plus, l'élaboration d'un droit international de la dette, jusqu'ici tout a fait embryonnaire, et de tribunaux authentiques qui disent le droit dans ce domaine (ce qui permettrait d'aller bien au-delà de ce qu'on peut attendre de commissions d'arbitrage).

- Rétablir la pleine responsabilité des Nations Unies dans l'organisation du système économique mondial implique la redéfinition des fonctions des institutions majeures de sa famille (la CNUCED et le BIT entre autre) ou qui lui sont extérieures (OMC, FMI et Banque mondiale).

Les objectifs prioritaires principaux qu'on s'assignerait dans ces domaines pourraient être les suivants :

- La réanimation de la CNUCED et l'identification de ses fonctions nouvelles (ou renouvelées) comme : (i) l'élaboration du cadre global d'un « code des investissements étrangers » permettant la régulation des délocalisations et la protection des travailleurs de tous les partenaires intéressés ; (ii) la négociation des conditions d'accès aux marchés pour les différents partenaires nationaux et régionaux. Ces propositions remettent en question la marginalisation totale dont la CNUCED est victime, tous ces pouvoirs ayant été transférés à l'OMC. Cette organisation doit être repensée de fonds en comble si l'on souhaite la faire sortir de l'orbite dans laquelle elle est enfermée, strictement définie par le Club des Transnationales.

- La réanimation du BIT, non pas dans le sens proposé par la direction actuelle de cette organisation, mais très exactement dans le sens inverse, celui du renforcement de la représentation et des droits des travailleurs.

- La renégociation du système monétaire mondial, de l'institutionnalisation d'arrangements régionaux garants de la stabilité des changes, le nouveau FMI (qui n'aurait plus grande chose avec l'organisation en place du même nom) ayant la responsabilité de la gestion de l'interconnexion entre les systèmes régionaux concernés. Dans l'état actuel des choses le FMI, qui n'est pas responsable des rapports entre les devises dominantes (dollar, euro, yen, livre sterling, franc suisse) opère comme une autorité monétaire coloniale collective (de la triade) chargée de la gestion des finances des pays dépendants, en les soumettant, à travers « l'ajustement structurel », aux exigences d'une part du pillage de leurs ressources au bénéfice du capital flottant et d'autre part de la ponction tributaire que représente le service de la dette.

- La construction d'un marché mondial des capitaux digne de ce nom conçu pour orienter les placements vers l'investissement productif (au Nord et au Sud), et, en complément

nécessaire, outillé pour décourager les flux financiers dits « spéculatifs » (la taxe Tobin peut être envisagée dans ce cadre). Cette construction remet en question les fonctions de la Banque Mondiale (le Ministère de la Propagande du G 7) et de l'OMC (l'agent d'exécution des volontés des transnationales).

- Dans ce domaine de la gestion économique l'ONU ne peut certes pas faire plus qu'elle ne le pourrait dans celui de la gestion politique du monde. Mais elle peut ici également amorcer la construction d'un gouvernement (et d'une politique) économique mondialisé. Et qui dit gouvernement dit finances.

Le domaine de la gestion des ressources naturelles de la planète constitue sans doute la meilleure porte d'entrée ouvrant sur cette voie.

L'accès aux ressources naturelles relève toujours, en principe de la souveraineté nationale. Mais celle-ci a été et demeure souvent bafouée dans les faits, non pas seulement dans les situations coloniales (où la souveraineté nationale disparaît) mais par l'exercice des rapports de forces qu'on analyse généralement en termes de « géopolitique », voire de « géostratégie ». Cet accès, inégal de fait, est à l'origine du gigantesque gaspillage par les sociétés du « nord » des ressources de la planète, et par l'impossibilité d'entrevoir la généralisation des modes de consommation concernés à l'ensemble des peuples, condamnés donc par la forme de globalisation imposée au statut de victimes d'un « apartheid à l'échelle globale ». Les mouvements écologistes, qui sont à l'origine de la prise de conscience des dimensions dramatiques de ce problème, ne sont pas réellement parvenus à faire accepter par le système mondial des pouvoirs (représentés par les conférences de Rio et de Kyoto, dont le bilan a été l'objet de la conférence de Johannesburg Août 2002) des formes adéquates et efficaces d'une gestion démocratique mondiale de l'accès à ces ressources. La militarisation de la mondialisation doit également être associée aux objectifs de contrôle des ressources naturelles de la planète par la puissance hégémonique.

L'exploitation des ressources en question relève en principe de ceux du « capitalisme existant ». Or celui-ci est fondé sur l'optique à court terme de la rentabilité financière et les décideurs dans ce domaine – les transnationales – n'en connaissent pas d'autres. Nous sommes ici en plein dans un domaine où la prétendue rationalité de la gestion par le marché est en fait irrationalité du point de vue des intérêts des peuples considérés dans la longue durée. Le discours sur le « développement durable » procède d'une prise de conscience de cette contradiction marché/intérêts de l'humanité mais n'en tire pas souvent les conséquences concrètes et pratiques.

L'alternative d'une gestion rationnelle (« durable ») et démocratique (aux plans locaux et à celui du système mondial) des ressources naturelles pourrait être discutée en partant de propositions toujours jusqu'à présent en pointillé, comme celle d'une taxation mondiale des rentes associées à l'accès et à l'exploitation de ces ressources et à la redistribution du produit de cette taxation au bénéfice des peuples concernés, conçue pour favoriser le développement des pays et régions défavorisées et décourager le gaspillage.

On amorcerait par ce moyen l'embryon d'une taxation mondialisée.

Le sujet embrasse un grand nombre de ressources – minerais, pétrole, eau, climat – on suggère d'amorcer le débat dans deux domaines, concernant respectivement le pétrole et l'eau.

- La gestion par l'ONU de l'eau, bien commun des peuples :

Pas de vie sans eau, autant nécessaire que l'air. Parmi les usages multiples de l'eau, ceux qui concernent l'agriculture – qui en consomme la plus grande partie – retiendront seuls ici notre attention.

Les disponibilités en eau sont réparties par la nature entre les différentes sociétés rurales de la planète d'une manière inégale à l'extrême. Il y a des régions du monde qui reçoivent gratuitement l'eau du « ciel ». Mais ailleurs – dans les zones arides et semi arides – il faut aller chercher l'eau : la tirer des puits profonds ou à partir de fleuves et la répartir par irrigation sur toute la surface des terres agricoles. L'eau a ici un coût de production qui est loin d'être nul. Doit-on alors répondre à cette situation de rareté en donnant ici un prix à cette ressource ?

En acceptant de s'enfermer dans le raisonnement de l'économie conventionnelle et de l'aliénation marchande qui en constitue le socle, en acceptant de jouer le jeu de la compétitivité dans le cadre d'une mondialisation débridée, on ne peut qu'accepter soit une rémunération inférieure systématiquement du travail des uns, soit de cesser de produire. La mondialisation libérale condamne à la disparition l'agriculture de vastes régions de la planète.

Or les peuples, les nations, les Etats existent. Ils occupent sur la surface du globe des espaces qui sont les leurs et qui ne bénéficient pas de conditions naturelles identiques. Une économie politique réaliste doit en tenir compte. L'économie conventionnelle, en feignant d'ignorer ces dimensions de la réalité, lui substitue la théorie d'un monde imaginaire globalisé, défini à la fois par la marchandisation de tous les aspects de la vie sociale et de toutes les conditions entourant l'activité humaine et par son extension à l'échelle planétaire. Ce qui lui permet de légitimer les ambitions unilatérales du capital sans se soucier de la réalité sociale. Si les libéraux, qui défendent cet intégrisme du capital, étaient logiques avec eux mêmes, ils en tireraient la conclusion que l'utilisation optimale des ressources naturelles (ici l'eau) exige une gigantesque redistribution des populations du monde commandée par la répartition inégale de ces ressources sur la surface du globe. Dans ce cas l'eau deviendrait un bien commun de l'humanité entière.

En attendant l'eau est l'un des biens communs particulier à un peuple – un pays – donné. Si pour ce peuple ce bien est relativement rare il faut en rationaliser l'accès. Le coût à l'accès à son usage doit être réparti entre tous ces habitants d'une manière ou d'une autre, c'est à dire par la régulation du marché, par le moyen d'un système acceptable de subventions et d'impositions. La formule de ce système résultera d'un ensemble de compromis définis par les conditions sociales internes et celles que commande le mode d'insertion du pays dans l'économie mondiale. Compromis entre les paysans et les consommateurs de produits alimentaires ; compromis entre les exigences d'un développement défini en termes de projet de société et les besoins éventuels d'exportation que la mise en œuvre de ce projet exige dans une étape donnée de son déploiement (on pourra alors concevoir dans cet esprit la subvention des exportations non compétitives « naturellement »). Cette formule ne peut pas être définie en termes absolus un fois pour toute ; elle reste relative et historiquement datée.

La réponse à ces problèmes se situe dans le champ de ce qu'on doit appeler « le droit des peuples et de l'humanité ». Ce droit est, en ce qui concerne l'eau, à peu près encore inexistant puisque chaque pays est en principe libre d'utiliser comme il l'entend les eaux souterraines et

de surface à l'intérieur de ses frontières. Les accords qui en régissent la gestion, quand ils existent, ne sont que le produit de traités internationaux particuliers. Le besoin de faire avancer dans ce domaine un véritable droit des peuples et de l'humanité est désormais déjà devenu une urgence. Le droit international des affaires (« international business law ») que les intérêts du capital ont imposé et qui constitue à l'heure actuelle la préoccupation exclusive des institutions internationales conçues à cet effet (l'OMC en particulier) n'est pas un substitut éventuel à l'absence du droit des peuples pour la gestion de ce bien commun à l'humanité qu'est l'eau. Il en est au contraire tout l'opposé.

Propositions concernant l'institutionnalisation d'une justice internationale

- Il existe déjà un ensemble de cours de justice internationales dont certaines ont été établies avant même la création de l'ONU ; d'autres sont le produit récent de la dénonciation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'archipel constitué par ces institutions de justice internationale demeure néanmoins d'une efficacité fort limitée tant par la définition restrictive de leurs compétences que par le refus de certaines puissances (les Etats-Unis en premier lieu) d'en reconnaître la légitimité.

Une première tâche préalable s'impose : dresser un tableau complet de l'état des lieux, proposer des analyses critiques des insuffisances des institutions concernées, faire apparaître les espaces de vide juridique qu'on souhaiterait voir graduellement comblés.

Il existe par ailleurs des « tribunaux dits d'opinion » qui ne bénéficient pas de statut juridique, mais remplissent néanmoins des fonctions d'une grande utilité pour alerter les opinions publiques (le tribunal Russel contre les crimes de guerre en constitue un bel exemple). Les missions accomplies par ces institutions méritent d'être poursuivies, leur action soutenue et leur écho amplifié. Cela ne doit néanmoins pas faire obstacle à la conduite des campagnes visant à la création de tribunaux internationaux reconnus, chargés de dire le droit. Et parallèlement bien entendu de poursuivre l'action de codification des droits que les tribunaux concernés seront chargés de faire respecter.

En complément indispensable aux propositions faites dans les paragraphes précédents concernant les responsabilités de l'ONU, un ensemble de cours de justice internationale doit être pensé et proposé pour en couronner la mise en œuvre. Ces propositions visant à renforcer les dimensions juridiques de l'action des Nations Unies concernent trois ensembles de cours de justice dont la mise en place paraît souhaitable.

- Le premier groupe d'institutions juridiques à envisager concerne les aspects politiques de la gestion de la mondialisation.

Si les actions et interventions des Etats hors de leurs frontières, quelqu'en soient les prétextes, doivent être soumises au jugement des Nations Unies, il est recommandé qu'une instance juridique relevant de cette organisation ait son mot à dire pour légitimer ou condamner ces interventions. La Cour Internationale de La Haye ne le peut guère dans les conditions présentes de définition de ses compétences. La révision des compétences de cette Cour pour en élargir les pouvoirs s'impose. On pourrait imaginer que l'Etat victime, comme aussi l'Assemblée Générale de l'ONU, puissent faire recours à la Cour, même dans l'hypothèse de l'opposition de l'Etat auteur de l'intervention mise en cause.

Faute de quoi les puissances impérialistes (les Etats-Unis en premier) ne pourront jamais être jugées pour leurs violations du droit international quand bien même ces violations seraient-elles évidentes.

Quelques progrès ont néanmoins été accomplis, en aval des actions et interventions des Etats, grâce à la définition des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ; des tribunaux pénaux internationaux ad hoc ont été institués dans cet esprit (pour les crimes commis en Yougoslavie et au Rwanda) et un accord permettant la mise en place d'un tribunal pénal à vocation générale finalisé. Ces progrès demeurent insuffisants tant que le refus de certaines puissances d'adhérer à l'accord rend impossible leur accusation devant ce tribunal. Les crimes commis par les Etats-Unis sont de ce fait hors de la portée de tout jugement autre que « d'opinion ». Cela est parfaitement inacceptable et réduit considérablement la légitimité des jugements portés contre d'autres Etats criminels éventuels. Il est temps que l'Etat voyou par excellence – les Etats-Unis – soit contraint d'affronter des juges. La Cour devrait pouvoir donc être saisie dans tous les cas (à la seule requête de l'Etat victime entre autre) et les criminels jugés par contumace.

- Un second groupe d'institutions juridiques mériterait d'être mis en place pour consolider les droits des individus et des peuples reconnus par les Nations Unies.

On pourrait s'inspirer dans ces domaines de la Cour de Justice Européenne qui, dans les domaines de ses compétences, peut être saisie directement par les victimes – individus et collectivités – sans passer nécessairement par l'autorisation préalable de l'Etat dont ils relèvent. Mais on pourrait – devrait même – élargir les domaines de compétence de la justice internationale (pour y inclure les droits sociaux entre autre) et peut être prévoir à cet effet des Chambres distinctes de la Cour des droits des individus et des peuples de l'ONU.

- Un troisième groupe d'institutions juridiques à mettre en place concernant les droits des affaires.

Ici encore on pourrait imaginer diverses chambres de la Cour du droit des affaires de l'ONU, à compétences spécifiées, dont l'une dite chambre criminelle, aurait à juger des actes économiques criminels. Le cas de Bhopal illustre l'impunité scandaleuse dont les transnationales bénéficient à l'heure actuelle.

C'est également dans ce cadre qu'une Chambre de la Cour pourrait être habilitée à traiter des contentieux concernant les dettes extérieures.

Plan d'action de mise en œuvre des propositions

Les propositions faites ici sont certainement ambitieuses et la réalisation d'une part seulement de celles-ci exigera du temps. Mais l'avenir commence aujourd'hui et il n'y a pas lieu de remettre à plus tard le démarrage d'un plan d'action des peuples pour en assurer le progrès.

Je ne crois pas utile d'appeler les gouvernements à négocier dès aujourd'hui la « réforme de l'ONU ». Ils le feront d'eux-mêmes s'ils le jugent nécessaire. Mais les rapports de force qui prévalent aujourd'hui sont tels qu'il y a peu de chances que ces réformes – si on en poursuit la réalisation – aillent dans le bon sens. Il y a au contraire tout lieu de craindre qu'elles s'inscrivent dans les stratégies impérialistes dominantes du moment qui visent à marginaliser

et domestiquer davantage l'organisation internationale. Il faut s'attendre à devoir faire plutôt campagne contre les réformes qui seront proposées dans cet esprit qu'à les soutenir !

Je crois donc qu'il faut s'y prendre autrement, en s'adressant d'abord aux opinions publiques. Je propose dans cet esprit de mettre en place des Commissions Internationales ad hoc (sur chacun des thèmes du projet qui nous concerne). Ces commissions pourraient alors alimenter en analyses et propositions la vaste nébuleuse des mouvements qui se reconnaissent dans les Forum Sociaux, nationaux, régionaux et mondial. Le Forum Mondial des Alternatives, par le canal des centres de réflexion critique constitué par son réseau de correspondants et d'associés pourrait aider à coordonner l'entreprise.

Une fois suffisamment avancés les travaux des commissions pourraient – devraient – devenir l'objet de vastes campagnes de dimensions mondiale axés sur des objectifs définis d'une manière précise pour chacune d'elles. On contribuerait ainsi à corriger les déséquilibres qui caractérisent les rapports de force propres au monde contemporain.